CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des travailleurs-euses de l'éducation — *n°171, septembre 2016*

Sommaire

L'actualité de la rentrée revue et commentée

La Mauvaise Herbe, le n°2 est sorti. Abonnez-vous ! Bulletin sur le site de la fédé

Préavis de grève

La CNT éducation dépose chaque semaine des préavis de grève pour soutenir les mobilisations des personnels. Ces préavis couvrent tous les personnels au niveau local comme national. Ces préavis peuvent servir à défendre des élèves menacés d'expulsion pour défaut de papiers.

Pour nous contacter : 07 82 14 98 31

Loi Travail, saison 2 : GREVE jeudi 15 septembre

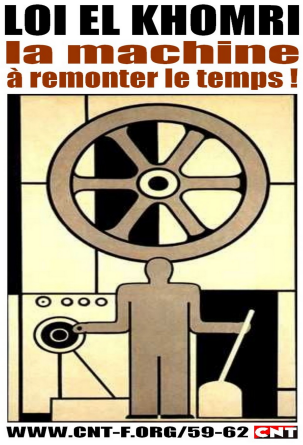

La rentrée et son monde

Les drames se sont succédés cet été et cette rentrée ne s'annonce pas réjouissante. Enfermés dans leurs délires sécuritaires et racistes, les politiciens enchaînent les propositions stupides : envoyer les recalés du Bac à l'armée (Sarkozy), organiser des « test de radicalisation » dans les collèges et lycées (Geoffroy Didier, vice-président LR en Île de-France) et Fillon veut récrire les programmes d'histoire pour « retrouver la confiance dans notre patrie ». Les rendez-vous de l'an prochain s'annoncent joyeux pour l'école.

Pour sa dernière rentrée, la droite socialiste, elle, gère son autosuffisance. Le primaire doit se satisfaire de la Refondation de l'école, ses rythmes et ses nouveaux programmes. Le secondaire doit appliquer LA réforme du collège malgré une opposition affichée de toute la profession. Quant aux collègues Aides éducateurs, Aides de vie scolaire, professeurs vacataires, ils restent malmenés et cadenassés par des contrats précaires.

Heureuse-ment, la saison 1 contre la loi Travail a révélé d'autres choix pour une autre école et un autre monde ! La Cnt éducation, ses militantEs y ont pris leur part.

Sans attendre, dans les luttes, c'est au quotidien, avec nos élèves, qu'il faut tenter de bâtir une pédagogie de l'émancipation. Pour cela, il n'y a pas d'autres alternatives que l'engagement dans des pédagogies pour le peuple, pour reprendre les mots de Freinet.

Pas d'autres alternatives que de montrer notre détermination à combattre, tous ensemble, quels que soient nos statuts et nos contrats, le pouvoir des chefs, inspecteurs et autres ministres pour exiger la titularisation de tous les contractuels, des formations ambitieuses et de réelles augmentations de salaires.

Pas d'autres alternatives que s'engager contre la loi Travail et son monde. Le jeudi 15 septembre : grève générale !

CNT-FTE, le 3/09/16

TEFAL : les salariées à la casserole !

Communiqué commun CGT, Solidaires, FSU, CNT.

Procès en appel de l'inspectrice du travail et du salarié lanceur d'alerte le 14 septembre à Chambéry.

Le 4 décembre 2015 le tribunal correctionnel d'Annecy a condamné notre collègue inspectrice du travail, Laura Pfeiffer, pour recel et violation du secret professionnel à 3500 euros d'amende avec sursis. Le tribunal lui reproche d'avoir contacté les syndicats de son ministère pour se défendre et dénoncer les pressions qu'elle a subies, exercées par l'entreprise TEFAL et relayées par sa hiérarchie. Le salarié, lanceur d'alerte de l'entreprise, a également été condamné.

Ce jugement a provoqué parmi l'ensemble des agents du ministère du travail et des syndicats de salariés un sentiment de stupéfaction et d'indignation.

Aujourd'hui comme hier, nos organisations syndicales réaffirment avec force que :

- Il n'est pas possible de condamner une inspectrice du travail, qui dans le cadre de son travail, a dénoncé auprès de nos organisations syndicales les pressions visant à faire obstacle à ses missions,
- Il n'est pas possible de condamner un lanceur d'alerte pour avoir joué ce rôle essentiel de dénonciation d'un délit de son entreprise,
- Il n'est pas acceptable d'être condamné pour recel de documents confidentiels alors que les documents qui nous ont été transmis démontrent les pressions indues exercées par l'entreprise pour écarter l'inspectrice du travail gênante ainsi que le relais de sa hiérarchie.

Ce jugement est en opposition totale avec la Cour de cassation, qui, dans un arrêt du 30 juin 2016, s'est prononcée clairement en faveur d'une immunité des lanceurs d'alerte (...)

Cette condamnation s'inscrit dans un contexte plus large de criminalisation des mouvements sociaux (Goodyear, Continental, Air France, …) et de répression des mobilisations (loi Travail)...

Nous demandons :

- la relaxe de l'ex-salarié lanceur d'alerte et de l'inspectrice du travail de tous les chefs d'accusation retenus en première instance,
- la poursuite des procédures pénales initiées par notre collègue contre l'entreprise.

Rassemblement devant le Palais de justice, mercredi 14/09 dès 11 h.

Conférence de presse le 9 septembre à 11 heures à la Maison des syndicats, 77 rue Ambroise Croizat à Chambéry.

Vaulx-en-Velin Grève de rentrée gagnante

Le collège Henri Barbusse à Vaulx-en-Velin, dans le Rhône, est classé REP+ par le ministère. Dès la rentrée, les personnels se sont mis en actions pour dénoncer les sur-effectifs. En deux jours de grève, les 1er et 2 septembre, les revendications étaient satisfaites.

Extrait du communiqué de fin de grève :

"Une délégation a donc été reçue en début d'après-midi par l'IA. Suite à cette audience, et à l'engagement oral de l'IA qui nous a donné l'assurance que mises à part les 3 classes de 5èmes déjà à 25, l'effectif des autres divisions ne dépasseraient pas 24 - ce qui permettra également de ne pas franchir le seuil de 700 élèves sur le collège - les personnels ont décidé de suspendre le mouvement.

Ils ont d'ores et déjà rencontré la direction, afin que dès la semaine prochaine, toutes les classes puissent voir leurs professeurs principaux, ce qui aurait dû être fait lors des 2 jours de grève.

Les personnels du collège Henri Barbusse resteront très attentifs à ce que les conditions d'accueil des élèves de leur établissement soient les meilleures possibles."

Infos transmises par la CNT 69

Loi Travail : saison 2

Le 20 juillet, pour la troisième fois, la droite socialiste a utilisé le 49.3 pour imposer sa déconstruction du Code du Travail. Mais, tous les recours ne sont pas épuisés et la mobilisation dans les rues reste primordiale. Rappelons-nous la loi votée pour le CPE, jamais appliquée !

Pour rappel, la loi Travail c'est l'*inversion des normes* (le tout pouvoir au patron de l'entreprise pour les salaires, les congés et les conditions de travail) ; une facilité accrue pour les licenciements économiques (article 30) ; le *forfait jour* pour travailler plus et gagner moins. Et que, si cette loi

Retrouvez toute l'actualité de la rentrée dans l'éducation et son monde, mardi 13 septembre sur Radio Libertaire 89.4 de 20h30 à 22h30.